



Visite médicale et divulgation de mon état de santé.

Par **James015**, le **01/05/2019** à **21:37**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter, car je souhaiterais savoir ce que je peux faire suite à 2 situations vécues dans mon travail.

1 - Je suis dans l'entreprise depuis 1 an, et, je n'ai jamais eu de visite médicale, est-ce normal, et que risque l'employeur ?

2 - Dans un soucis de clarté avec mon employeur, je lui ai dit oralement que j'étais atteint d'une maladie. Je sais de source sûr que ce dernier en a parlé à d'autres salariés, je me sent trahi, que puis-je faire contre lui ?

Je vous remercie par avance, pour votre aide.

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **01/05/2019** à **22:34**

Bonjour

Difficile de "faire quelque chose contre lui" dans la mesure où vous lui avez délibérément vous même parlé de votre maladie, mais voici une piste si vous y tenez.

Un employeur n'est pas sensé connaître de quoi souffre un employé, même le médecin du travail ne lui révèle pas sans raison légale de le faire...mais lorsqu'il en a connaissance cela fait partie de son devoir de secret professionnel.

Par **James015**, le **01/05/2019** à **22:42**

bonsoir,

Merci pour votre réponse.

Je l'ai informé, car je voulais être honnête avec lui.

J'ai été naïf, tant pis pour moi.

Merci encore pour l'information.

Par **P.M.**, le **01/05/2019** à **22:58**

Bonjour,

Vous pourriez déjà demander à l'employeur de vous convoquer à la visite auprès du Médecin du Travail ou prendre vous même rendez-vous si votre état de santé nécessite un suivi médical particulier et lui rappeler son obligation de discrétion qui va au-delà d'un simple devoir...